

■ **ING Bank (Suisse) SA**, à Genève, CH-660-0027992-5 (FOSC du 15.11.2007, p. 8/4201892). Les pouvoirs de Pythoud-McAllister Barbara, Singh Jogishwar, Amann Alain, Greco Georges, Hansen Jutta Juul, Van Ekelen Remko, Veelenturf Robertus, ainsi que la procuration de Bernard Olivier, James Louis, Messerli Bernhard, Renzulli Olga et Sciboz Laurent sont radiés. Bernard Jean-Christophe, jusqu'ici directeur, nommé maintenant directeur général adjoint, Augsburg Olivier, jusqu'ici sous-directeur, nommé directeur adjoint, Hopstaken Carlo, jusqu'ici sous-directeur, nommé directeur adjoint, Nebel Véronique, jusqu'ici sous-directrice, nommée directrice adjointe, Schyrr Roger, jusqu'ici sous-directeur, nommé directeur adjoint, continuent à signer collectivement à deux. Lugon-Moulin Bertrand, nommé sous-directeur, continue à signer collectivement à deux; sa procuration est radiée. Signature collective à deux, avec une personne autorisée et résidant en Suisse, a été conférée à Nay-Tessa Anne-Sophie, maintenant domiciliée à Echenevex, F, nommée sous-directrice; sa procuration est radiée. Par suite de changement d'état civil, Rivaroli Gabriella porte maintenant le nom de Bazzana Gabriella. Gil Miriam est maintenant domiciliée à Chavannes-près-Renens, Tarbush Abed, à Chavannes-des-Bois, et Jakob Fabien, à Cham. Signature collective à deux a été conférée à Bleuland van Oordt Jan, des Pays-Bas, à Zurich, directeur adjoint, Hakim Marc, de France, à Genève, directeur adjoint, Adant Christophe, de Belgique, à Lausanne, sous-directeur, Henny Mark, des Pays-Bas, à Zurich, sous-directeur, Sohler Louise, de Belgique, à Genève, sous-directrice, Travella Rocco, de Morbio Inferiore, à Castel San Pietro, sous-directeur et Van Oldenborgh Olav, des Pays-Bas, à Genève, sous-directeur. Signature collective à deux, avec une personne autorisée et résidant en Suisse, a été conférée à Campione Antonio, de France, à Bons-en-Chablais, F, sous-directeur. Procuration collective à deux a été conférée à Boissière Alexandre, de France, à Genève, Ferraguti Andrea, d'Italie, à Lugano, Heudorf André, de Genève, à Perly-Certoux, Lacher Papakostantinou Nicole, d'Ermingen, à Genève, Metral Manuel, de Martigny, à Genève, Robert Guillaume, de France, à Lausanne, Zehnder Patrick, de Genève, à Confignon et Zumbach Didier, de Sainte-Croix, à Arnex-sur-Nyon. Procuration collective à deux, avec une personne autorisée et résidant en Suisse, a été conférée à De Monceau Henri, de Ferlens, à Collonges-sous-Salève, F, Flores Emilie, de Genève, à Messery, F et Guerin Ollivier, de France, à Allonzier-la-Caille, F.

Journal no 3177 du 04.03.2008
(04379420 / CH-660.0.027.992-5)